

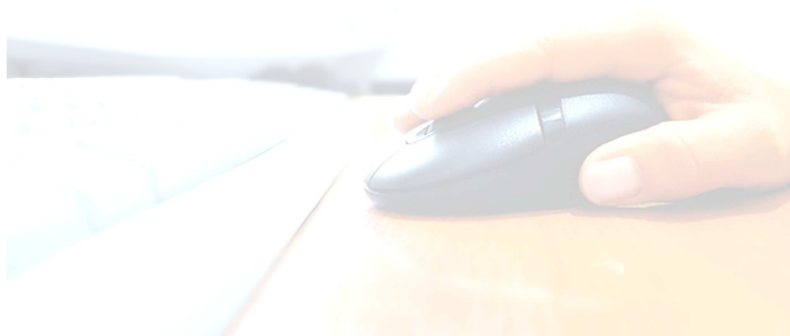
Appel d'offre

- Année 2019/2020 -

FORCO
OPCA du Commerce et de la Distribution

Partenaires des Formations & Inscriptions en Ligne

FORCO – FIL



SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| OBJET ET CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRE | P. 3 |
| PRESENTATION DE L'OPCA FORCO | P. 3 |
| OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRE | P. 4 |
| PUBLICS CONCERNES PAR LES FORMATIONS | P. 4 |
| THEMES ET FORMATIONS PRIORITAIRES | P. 4 |
| MODALITES PEDAGOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES DES FORMATIONS | P. 5 |
| OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE FORMATION | P. 5 |
| REponses ATTENDUES AU CAHIER DES CHARGES | P. 6 |
| TRAITEMENT DES CANDIDATURES | P. 8 |
| CONTRACTUALISATION | P. 8 |
| | |
| ANNEXE A – Conditions de référencement de l'offre | P. 8 |
| ANNEXE B – Grille d'analyse des tarifs | |
| ANNEXE C – Fiche OF | |

OBJET ET CONTEXTE DE L'APPEL D'OFFRE

Cette consultation a pour but de sélectionner des prestataires en mesure de réaliser des formations de qualité à destination des entreprises du commerce et de la distribution adhérentes au Forco et prioritairement des TPE/PME.

Dans un contexte de réforme de la formation professionnelle et dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018, l'action de formation a été redéfinie comme « un parcours pédagogique permettant l'atteinte d'un objectif professionnel. »

Ainsi, le Forco souhaite proposer à ses entreprises adhérentes une offre adaptée et innovante en se saisissant des opportunités et espaces de liberté ouverts par les évolutions récentes du cadre réglementaire et législatif.

PRESENTATION DE L'OPCA FORCO

Créé en 1994, l'OPCA Forco est un organisme paritaire agréé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et désigné par 14 branches du commerce et de la distribution.

La gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration composé de 20 membres issus de ces secteurs : 10 représentants salariés et 10 représentants employeurs.

Les 14 branches adhérentes de l'OPCA FORCO :

- Bricolage
- Commerce à distance
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce de Détail Fruits et Légumes, épicerie et produits laitiers
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie

Le réseau du Forco : 13 implantations régionales

Au sein de chaque délégation, des conseillers et assistants formation dédiés garantissent une présence continue auprès des entreprises adhérentes. Ils les accompagnent dans la déclinaison opérationnelle, pédagogique et financière de leurs projets emploi-formation au travers des multiples services proposés.

Un observatoire prospectif du commerce

Depuis 1996, le Forco héberge l'Observatoire prospectif du commerce qui conduit des études, développe des outils pour les 14 branches professionnelles adhérentes et met à disposition des informations et des ressources sur l'emploi et la formation.

Pour en savoir plus : <http://www.forco.org/>

OBJECTIFS DE L'APPEL D'OFFRE

Pour répondre aux besoins identifiés par ses branches professionnelles et ses relais locaux (délégations inter-régionales et conseillers formation), le Forco a créé une plateforme qui permet aux entreprises adhérentes d'accéder à une offre de formation référencée, adaptée, négociée, via l'accès au site web <http://portailformations.forco.org>

Par le référencement, le Forco souhaite :

- Garantir la qualité des formations référencées,
- Faciliter l'accès à la formation pour le plus grand nombre,
- Garantir le meilleur tarif disponible sur le marché,
- Inclure les nouvelles technologies dans les parcours pédagogiques : afin d'adapter et faciliter le recours à la formation pour les TPE/PME, le Forco souhaite référencer une offre intégrant la souplesse offerte par le Digital Learning en terme de personnalisation de la formation, modularité, souplesse géographique et temporelle.
- Référencer une offre de formation de proximité, sur tout le territoire national.

PUBLICS CONCERNES PAR LES FORMATIONS

Les formations proposées aux entreprises adhérentes du Forco concernent leurs salariés uniquement.



Afin de soutenir l'engagement des employeurs en faveur de la formation et de l'intégration des travailleurs handicapés, le Forco sera attentif aux dispositions mises en place par les organismes de formation pour l'adaptation pédagogique ou matérielle nécessaire (accueil, adaptation du programme, rythme, accompagnement...).

THEMES ET FORMATIONS PRIORITAIRES

Les thématiques de formation recherchées sont les suivantes :

- **Commerce/Vente/Marketing**
- **Management**
- **Communication, communication digitale**
- **Langues vivantes**
- **Bureautique, Informatique et NTIC**
- **Sécurité et cybersécurité**
- **Transport Logistique**
- **Gestion RH, RSE, marque employeur, entreprise apprenante**
- **Comptabilité Gestion Fiscalité**
- **Efficacité professionnelle**

La priorité sera accordée aux formations permettant :

- **L'individualisation des parcours** : adaptation du contenu, de la durée, des modalités et rythmes d'apprentissage ;
- **La déclinaison des objectifs de formation en compétences visées et mesurables ;**

- **Le positionnement initial et l'évaluation des compétences acquises** (traçabilité des progrès) ;
- **L'engagement actif du stagiaire ;**
- **La facilitation du transfert des acquis de formation en situation de travail.**

Les parcours proposés pourront intégrer des prestations de diagnostic, de positionnement, de formation et d'accompagnement post formation.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES DES FORMATIONS

Les actions de formation doivent respecter les critères suivants :

- Chacune des formations référencées sur la plateforme répond à la nouvelle définition de l'action de formation, à savoir « un parcours pédagogique permettant l'atteinte d'un objectif professionnel. »
- Les formations référencées peuvent être réalisées en Inter-entreprises **ou en intra**, en présentiel, à distance, multimodal ...
- Le Forco est sensible à l'innovation pédagogique, à l'individualisation des parcours (positionnement) et à l'évaluation des acquis.
- Le coût horaire des formations est plafonné par le Forco selon le thème de la formation (les plafonds horaires ne sont pas communiqués) ;
- Les formations proposées sont des actions transversales répondant aux besoins de toutes les branches adhérentes au Forco. En cas de besoin spécifique pour une branche, un nouvel appel à projets serait diffusé.
- afin de s'adapter au mieux aux contraintes de disponibilités des salariés des TPE/PME, les formations doivent être de courtes durées et/ou modularisées.

OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE FORMATION

Le prestataire de formation se soumet aux obligations définies par le Forco.

Le prestataire proposant des formations doit être en mesure de :

- Désigner un interlocuteur responsable pour la plateforme. Celui-ci assure notamment le lien entre les stagiaires, les entreprises et le Forco ;
- Se soumettre aux contrôles demandés et/ou effectués par l'OPCA ;
- Rendre compte à l'interlocuteur Forco désigné dans le suivi du service ;
- Être responsable des informations transmises ;
- Garantir un service administratif assurant la planification des sessions de formation, les relances et la gestion des convocations, ainsi que la confirmation en temps réel des entrées en formation ou reports ;
- Eviter toute annulation ou report à son initiative et garantir 90 % de fiabilité pour maintenir les sessions proposées sur la plateforme, en gardant les mêmes dates, durées et nombre de places ;
- Garantir les modalités permettant d'assurer les prestations de qualité attendues par les adhérents du Forco, dont notamment les meilleures conditions de mise en œuvre de la formation auprès des stagiaires ;
- Garantir le recours à des formateurs spécialisés et expérimentés au titre de chacune des formations mises en œuvre ;

- Assurer la réalisation de la formation conformément aux parcours pédagogiques et objectifs professionnels affichés sur la plateforme ;
- Assurer la réalisation des formations sur l'ensemble du territoire pour une offre nationale ;
- Fournir au stagiaire les supports pédagogiques qui correspondent aux objectifs professionnels visés et qui respectent la réglementation en vigueur concernant le droit de la copie ;
- Mobiliser une équipe dédiée à la mise en place, au suivi et au contrôle de la qualité des actions de formation, notamment pour assurer le traitement préventif et curatif des écarts constatés ;
- Accompagner le stagiaire afin que celui-ci renseigne le questionnaire d'évaluation de fin de formation mis en place par le Forco ;
- Assurer une promotion de la Formation et des actions collectives auprès des entreprises de moins de 50 salariés.

REPONSES ATTENDUES AU CAHIER DES CHARGES

1.1. Cadre et exigences attendues

Tout organisme de formation souhaitant répondre au présent appel à projets doit être référencé sur DATADOCK.

1.2. Critères de sélection :

Le Forco étudiera les dossiers selon les critères et indicateurs définis ci-dessous.

Une pondération sera mise en place de façon à qualifier les réponses et retenir les organismes qui répondent le mieux aux critères précités.

1. Capacité à travailler prioritairement avec des entreprises de moins de 50 salariés

- Indicateurs : proportion de clients de moins de 50 salariés, 50 à 300 salariés, de plus de 300 salariés sur les années 2016 et 2017.

2. Capacité à travailler avec les entreprises du Commerce et de la Distribution

- Indicateurs : répartition du champ Forco dans l'activité de votre organisme de formation sur les deux dernières années.

3. Capacité à gérer le back office lié aux actions collectives

- Indicateurs : nombre de ressources humaines dédiées pour l'administratif Forco Fil.

4. Capacité à communiquer sur son offre de formation et à conseiller les entreprises

- Indicateurs :
 - Force commerciale : nombre de commerciaux, téléconseillers...
 - Description des méthodes de communication : démarchage téléphonique, réseau, push mail, salons, publicité, supports mis en place...
 - Description des méthodes commerciales.

5. Capacité à mailler le territoire national/régional

- Indicateurs :
 - Nombre de sites de formation,
 - Régions couvertes/départements couverts,
 - Présence des sites sur des pôles économiques (40 kms du pôle).

6. Capacité à mettre en place des formations en intra entreprise

- Indicateurs
 - Personnalisation de l'action de formation au contexte et aux contraintes de l'entreprise

7. Capacité à proposer au Forco un taux remisé par rapport au prix catalogue

- Indicateurs :
 - Taux de remise Forco moyen sur les actions proposées.

8. Capacité à accueillir des stagiaires en situation de handicap

- Indicateurs :
 - Accès, Normes PMR,
 - Adaptabilité pédagogique et matérielle
 - Personnel formé ou sensibilisé.

9. Capacité à traduire les objectifs de formation en compétences cibles mesurables

- Indicateurs :
 - Définition claire des compétences visées
 - Mesure des acquis (différence entre le positionnement et l'évaluation finale)

10. Capacités à individualiser les parcours

- Indicateurs :
 - Test de positionnement
 - Individualisation de la durée du parcours
 - Individualisation des modalités d'apprentissage
 - Individualisation du rythme de la formation

11. Capacités à innover dans les contenus et les modalités pédagogiques

- Indicateurs :
 - Prise en compte de l'évolution des compétences attendues dans les entreprises du commerce et de la distribution
 - Méthodes pédagogiques basées sur l'engagement du stagiaire
 - Méthodes ou accompagnement pour faciliter le transfert des acquis en situation de travail

1.3. Réponses attendues au cahier des charges

Les propositions des prestataires de formation présenteront les éléments suivants :

- La reformulation de la demande, des enjeux perçus, et les réponses aux différents critères et indicateurs
- Le dernier bilan pédagogique et financier
- L'annexe B : Fiche identité de l'organisme de formation
- L'annexe C : Grille tarifaire
- Les actions de formation proposées :
 - Les objectifs professionnels visés (en compétences cibles) ;
 - Les éventuels prérequis ;
 - Les phases du parcours pédagogiques (diagnostic, positionnement, formation, évaluation, accompagnement) ;
 - Pour les actions référencées précédemment : le nombre d'inscriptions en 2017 et 2018 ;

TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Les offres complètes doivent obligatoirement être transmises telles que mentionnées en Annexe A **au plus tard le 30/11/2018.**

Aucun envoi de documents papier ne sera recevable. Toute proposition non conforme aux conditions mentionnées en annexes ne sera pas étudiée.

Chaque prestataire ayant adressé une proposition, sera informé de la suite donnée à son dossier.

Le prestataire de formation non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité, ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du Forco.

Le Forco invite les candidats à déposer au plus vite leur réponse sans attendre la clôture du présent appel d'offre.

L'étude du dossier pourra éventuellement donner lieu à une audition.

Les réponses à cet appel d'offre vous parviendront au plus tard le 28 février 2019.

CONTRACTUALISATION

A l'issue de la sélection des prestataires pour les formations référencées, des instructions préparatoires à la mise en ligne, avec les documents contractuels relatifs au partenariat annuel seront envoyés :

- Contrat précisant les modalités de collaboration et de règlement des factures
- Annexe financière

Annexe A

Conditions de référencement de l'offre

Le référencement d'actions de formation sur le portail Forco Fil permet à l'OPCA de s'engager auprès des entreprises adhérentes sur le contrôle des prestataires de formations et de simplifier les démarches administratives liées au financement des formations.

Dossier de candidature

Tout organisme de formation pourra présenter une demande de référencement au Forco tel qu'indiqué ci-dessous.

Etape 1 : L'organisme de formation doit créer un compte sur l'accès ForcoNet OF et prendre contact avec le Forco pour l'activer.

Etape 2 : Une fois le compte ForcoNet OF activé et la connexion établie, il convient de cliquer sur « Effectuer une demande » dans la rubrique « Demande référencement sur ForcoFil ». Le formulaire de demande qui s'affiche doit être complété et le dernier bilan pédagogique téléchargé.

Etape 3 : Pour compléter la demande, l'intégralité des éléments ci-dessous devront être adressés par e-mail à forcofil@forco.org :

- La fiche d'identité du prestataire de formation (Annexe C)
- Une réponse au présent appel d'offre contenant : la reformulation de la demande, des enjeux perçus, et les réponses aux différents critères et indicateurs.
- Les actions de formation à référencer.
- Une grille recensant le coût horaire par formation et la remise accordée au Forco par rapport au coût catalogue (Annexe B – grille d'analyse des tarifs).
- Les conditions générales de ventes du prestataire.

L'OBJET du mail devra être renseigné comme suit :

« FORCO-FIL : candidature de REGION » (Indiquer la raison sociale et la région d'implantation du siège social ou indiqué National, si la candidature concerne l'ensemble du territoire)

Chaque pièce jointe devra être désignée par : « raison sociale du prestataire » - « type de document » (exemple : Centre de formation XXX – fichier d'identification).